



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2022-06

Le Président

Assemblée Plénière du 5 juillet 2022

Approbation de la composition de la commission technique du CEB

L'An deux mille vingt-deux et le mardi cinq juillet à quatorze heures trente cinq s'est tenue en salle Camille DARSIERE à l'Hôtel de la collectivité de Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Philipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Laurence GOLA DE MONCHY, représentante du préfet,
- Mme Stephanie DEPOORTER, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS, jusqu'à 13h25,
- M. Fabien BARTHELAT, représentant le directeur général de l'OFB,
- Mme Iris ABU-BAKER, représentant la directrice de l'ONF,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales, à M. RENE-CORAIL,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau, à Mme TAILAME,
- Mme la directrice de la DAAF à Mme DEPOORTER.

Membres excusés :

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Membres absents :

- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales.
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Assistaient :

Mme Danielle MARIE-LOUISE, CAP Nord ; M. Axel VILLARD-MAUREL, CACEM ; M. Gerald BRINGTOWN, CAP Nord ; Mme Candice CHOUX, Ville de Sainte Luce ; M. Matthieu NORDEN, Ville de Sainte Luce ; Mme Myriam MALSA, CTM ; M. TERENCE LEPEL, CTM ; M. Laurent LOUIS-JEAN, PNRM ; M. Loïc MANGEOT, ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD, ODE ; M. Philippe QUEMART, DEAL ; M. Bruno LAZZARINI, DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER, DEAL ; Stephan LERIDER, DEAL ; Jean-Yves LAMBERT, DEAL ; M. Eric ABADIE, IFREMER ; M. Jean-Michel COTREBIL, CRPMEM ; M. Hugues FRANCIL, CRPMEM ; M. Emile AGOT, CRPMEM.

Considérant la directive 2000/60/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Considérant le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de labiodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°R02-2020-10-14-001 portant composition du comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique modifié ;

Considérant les candidatures de M. Luc DE GRANDMAISON, M. Maurice MONTEZUME, M. Daniel MARIE-SAINTE, M. Emile AGOT, M. Jean-Baptiste ROTSEN, Mme Yasmina ELISABETH, M. Emmanuel THOUARD ;

Considérant le résultat des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

D É C I D E

Article 1 : D'approuver la composition de la commission technique du CEB, constituée des membres suivants :

M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON	Mairie de Fort-de-France
M. Maurice MONTEZUME	Pêcheurs en eau douce
M. Daniel MARIE-SAINTE	Assemblée de la CTM
M. Emile AGOT	Pêche maritime et élevage marin
M. Jean-Baptiste ROTSEN	CAP Nord
Mme Yasmina ELISABETH	Association de protection de la nature et de l'environnement
M. Emmanuel THOUARD	IFREMER

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 5 juillet 2022.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

